

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination de membres du Conseil de gestion du
fonds de garantie des Bâtiments scolaires**

A.Gt 21-10-2021

M.B. 10-11-2021

Modifications :

A.Gt 24-11-2022 - M.B. 27-01-2023

A.Gt 29-06-2023 - M.B. 03-11-2023

A.Gt 21-09-2023 - M.B. 18-10-2023

A.Gt 25-01-2024 - M.B. 23-02-2024

A.Gt 21-03-2024 - M.B. 16-04-2024

A.Gt 11-07-2025 - M.B. 17-07-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2019 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Sur la proposition du Ministre qui a les bâtiments scolaires et le Fonds de garantie dans ses attributions ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil de gestion du Fonds de garantie des bâtiments scolaires:

a) représentant les membres du Gouvernement compétents en matière d'enseignement :

1° Frédéric DOMS;

2° Jean-Christophe PANNAYE;

3° [Jacques NEIRYNCK]¹;

4° [Noura ELLOUZE]²;

b) représentant le membre du Gouvernement ayant dans ses compétences le budget :

1° [Fouad ABDELLAOUI]³;

2° [Caroline DE CARTIER D'YVES]⁴;

Modifié par A.Gt 24-11-2022 ; A.Gt 21-09-2023

c) représentant l'enseignement libre subventionné :

¹Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

²Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

³Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

⁴Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

- 1° Jacques MAITRE;
- 2° Pierre JACQUES;
- 3° Joëlle LEYEN; [remplacé par A.Gt 24-11-2022]
- 4° Luc SCHOLLEN; [remplacé par A.Gt 21-09-2023]
- 5° [Paul DELVA]⁵;
- 6° [Gil-Olivier DUMONT]⁶;

d) représentant l'enseignement officiel subventionné :

- 1° Roberto GALLUCCIO;
- 2° [Caroline RAPPE]⁷;
- 3° Sébastien SCHETGEN;
- 4° Isabelle ROUSSEY;
- 5° Marie-Astrid ATTOUT-BERNY;
- 6° [Dominique LUPERTO]⁸;

[Article 2. - Sont nommés délégués par le Gouvernement du Conseil de gestion :

- 1° Noël MONTTOISY sur proposition du Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses compétences ;
- 2° Fanny LION sur proposition du Ministre ayant l'Education dans ses compétences.]⁹

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015 portant nomination de membres du Conseil de gestion du fonds de garantie des Bâtiments scolaires est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} décembre 2021.

Bruxelles, le 21 octobre 2021.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

⁵Remplacé par l'arrêté du 21 mars 2024

⁶Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

⁷Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025

⁸ Remplacé par A.Gt 29-06-2023.

⁹Remplacé par l'A.Gt. 11-07-2025